



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AVIS D'OUVERTURE DE
CONSULTATION DU PUBLIC :
Participation par voie électronique**

**Projet de Pôle opérationnel de Dégrad-des-
Cannes sur la commune de Rémire-Montjoly**

Le public est informé qu'il sera procédé à une consultation publique sur le **Projet de Pôle Opérationnel de Dégrad-des-Cannes sur la commune de Rémire-Montjoly** porté par la **Préfecture de Guyane**.

La consultation publique se déroulera du **04 octobre au 02 novembre 2022 inclus**.

L'ensemble du dossier est composé des documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale unique incluant :
 - Cerfa 15964*02
 - Localisation du projet : plan de situation au 1/25000 ou 1/50000
 - Justification de la maîtrise foncière du terrain
 - Note de présentation non-technique
 - Etude d'incidence du projet
 - Dossier de dérogation espèces protégées
 - Décision de l'examen au cas par cas par l'autorité environnementale
- l'avis du CSRPN et l'avis du CNPN ;
- la réponse du porteur de projet aux avis du CSRPN et du CNPN ;
- l'avis du service instructeur.

Pendant la durée de la consultation publique, le dossier et les pièces réglementaires sont consultables :

- **via internet** aux adresses suivantes :
 - Site de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr
(accueil > publication > consultations publiques)
 - Site de la DGTM : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr
(accueil > information du public > consultations du public)
- **sur support papier (CONSULTABLE SUR PLACE ET SUR RDV)** à
 - *Direction Générale des Territoires et de la Mer, Service Paysages, Eau et Biodiversité, Unité police de l'eau*, située à Pointe Buzaré – Rue Carlos Fineley– 97306 Cayenne

La prise de rendez-vous se fera par mail :
mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
ou par téléphone au 0594 29 68 74

- Si vous souhaitez disposer des documents au format papier pour faire part de votre avis, vous devez présenter cette demande à la direction générale des territoires et de la mer, au plus tard quatre jours avant la fin de cette consultation.

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le public est invité à faire des observations ou des propositions, selon les modalités suivantes :

- **sur place** (*Pointe Buzaré*), sur un registre ouvert à cet effet
- **par courriel** à l'adresse suivante: upe.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
en précisant en objet « Consultation du public projet de pole opérationnel de Dégrad-des-Cannes »